

AUXERRE

**CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'AUXERRE**

-

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2025

Ce dossier contient 2 feuillets.

Sommaire

NUMÉRO	INTITULÉ	RAPPORTEUR	PAGE
2025-004	Finances - Subventions 2025 aux associations et organismes _ Attributions	Vincent VALLÉ	1
	Annexe_Subventions aux associations et organismes		3

PROJET DE DELIBERATION

N°2025-004

OBJET : Finances - Subventions 2025 aux associations et organismes _ Attributions

Rapporteur : Vincent VALLÉ

Un règlement d'intervention en matière de subventions aux associations et organismes a été adopté lors du conseil municipal du 19 décembre 2024.

Ce règlement permet :

- de donner un cadre commun aux relations entre les bénéficiaires de subvention et la collectivité ;
- de rappeler un certain nombre d'obligations législatives ;
- de clarifier les conditions d'attribution et de versement des subventions par la collectivité vis-à-vis des bénéficiaires ;
- de préciser les engagements de la collectivité et des bénéficiaires.

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention, il est proposé d'attribuer l'ensemble des subventions figurant dans le tableau ci-annexé à divers organismes et associations locales.

Par politique publique, l'enveloppe des subventions attribuées (sur le budget de fonctionnement) se répartirait de la façon suivante :

Politiques publiques	Montants 2024	Montants 2025
RELATION CITOYENNE (CITO)	5 000,00 €	0,00 €
COMMUNICATION _ ASSEMBLEE (COEL)	200,00 €	1 000,00 €
COHESION SOCIALE (CS)	1 028 453,00 €	1 027 420,00 €
SPORT (SPOR)	677 049,00 €	625 410,00 €
CULTURE (CULT)	255 000,00 €	923 700,00 €
PETITE ENFANCE (PECR)	252 492,00 €	280 000,00 €
ENFANCE (ENF)	163 500,00 €	167 100,00 €
MOBILITE (MOBI)	0,00 €	0,00 €
VIE ECONOMIQUE (ECO)	0,00 €	0,00 €
PLAN CLIMAT (PCT)	0,00 €	0,00 €
SCOLAIRE (SCOL)	300,00 €	0,00 €
DSP - CULTURE (CULT)	1 329 000,00 €	685 000,00 €
DSP - VIE ECONOMIQUE (ECO)	443 640,00 €	408 000,00 €
DSP - TOURISME (TOUR)	0,00 €	0,00 €
Total général	4 154 634,00 €	4 117 630,00 €

(La colonne 2025 comprend les subventions 2025 attribuées par le conseil municipal de décembre 2024 et celles soumises pour approbation dans le tableau ci-joint).



Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer les subventions selon le tableau ci-annexé ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 aux chapitres 65 pour les subventions de fonctionnement et 204 pour les subventions d'équipement ;
- d'autoriser le maire à signer tous les conventions et avenants nécessaires au versement de ces subventions.



Intitulé de l'association ou de l'organisme	Montant 2025 CMal du 19/12/24	Montant 2025 CMal du 20/02/25
ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES AUXERRE (AVF AUXERRE)		350,00 €
ASC AUXERRE SPORTS CITOYEN		9 000,00 €
COMITE DEPARTEMENTAL SPORT ADAPTE 89 (Corrida 2025)		15 000,00 €
SERVICE COMPRIS DSP Silex	635 000,00 €	50 000,00 €
Total	635 000,00 €	74 350,00 €

Absent	Pour	Contre	Abstention

